

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) ET À LA CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (P.D.A.)

Par arrêté n° AR.2024/68, en date du 27 juin 2024, le Maire de FONTENAY-LE-VICOMTE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et sur la création d'un Périmètre Délimité des Abords (P.D.A.).

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de VERSAILLES a désigné Monsieur Alain GARNIER en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Nicolas POLINI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier de P.L.U. arrêté et de création de P.D.A. soumis à enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de FONTENAY-LE-VICOMTE, située 4 rue de la Mairie à FONTENAY-LE-VICOMTE (91540), pendant 33 jours consécutifs à compter du lundi 16 septembre 2024 jusqu'au vendredi 18 octobre 2024 (inclus), aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00,

Le samedi 12 octobre 2024 : de 9h00 à 11h30.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers de P.L.U. arrêté et de création de P.D.A. dans les locaux de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture précités, et sur le site internet de la Ville www.fontenaylevicomte.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de FONTENAY-LE-VICOMTE, salle du Conseil Municipal :

- Samedi 12 octobre 2024 matin de 09h00 à 11h30

- Vendredi 18 octobre 2024 après-midi de 13h30 à 17h00 clôture de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la révision du P.L.U. et la création du P.D.A. pourront être consignées sur les registres d'enquête publique déposés à la Mairie de FONTENAY-LE-VICOMTE ou par voie électronique à l'adresse contact@mairieflv.fr, ou bien les adresser par écrit, pour qu'elles soient parvenues avant la fin du délai de l'enquête publique, au commissaire enquêteur en MAIRIE de FONTENAY-LE-VICOMTE – 4 rue de la Mairie – FONTENAY-LE-VICOMTE (91540). Elles seront annexées au registre.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie et sur le site internet de la Ville www.fontenaylevicomte.fr.

Le Maire
Valérie MICK RIVES